



Convention sur la diversité biologique

ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORêTS • 2011



Réf.: SCBD/ABS/VN/SG/75315

16 March 2011

NOTIFICATION¹

Détails supplémentaires concernant l'organisation de la Première réunion du Comité intergouvernemental à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CIPN-1) Montréal, Canada, 6-10 juin 2011

Madame/Monsieur,

Conformément à la décision X/1, la première réunion du Comité intergouvernemental à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CIPN-1) se tiendra du 6 au 10 juin 2011 et sera précédée par une réunion d'une journée afin d'élire son Bureau et de s'entendre sur d'autres questions d'organisation.

À la lumière de cette décision, des arrangements ont été pris afin que l'ouverture de la première réunion du CIPN ait lieu le 5 juin à 15h00. Cette réunion devrait être courte et se concentrer sur les questions d'organisation, en particulier sur l'élection des membres du Bureau du CIPN et de l'un des co-présidents du Comité intergouvernemental. Le CIPN se penchera ensuite sur les questions de fond relatives à son ordre du jour le lundi matin (6 juin).

Nous désirons aussi rappeler aux Parties qu'un atelier de renforcement des capacités sur l'accès et le partage des avantages aura lieu avant la réunion du CIPN, soit les 4 et 5 juin 2011. Cet atelier est organisé conjointement par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. L'atelier se déroulera de 10h00 à 18h00 le samedi 4 juin et de 10h00 à 13h00 le dimanche 5 juin. De plus amples informations concernant l'atelier seront communiquées aux Parties sous peu.

Les représentants officiellement désignés des gouvernements sélectionnés pour recevoir un soutien financier pour participer à la première réunion du CIPN seront également financés pour participer à l'atelier de renforcement des capacités et devraient donc indiquer leur intérêt à participer à l'atelier lors de l'enregistrement pour la réunion. Sous réserve de la disponibilité des fonds dans le Fonds spécial de contributions volontaires (BZ), le Secrétariat financera la participation d'un seul

¹ : Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Aux : Points focaux nationaux CDB, APA et CIPN

représentant pour les deux réunions de chacun des pays en développement Parties à la Convention, en particulier, les pays les moins développés, les petits États insulaires en développement, et les Parties à économie en transition. Nous rappelons aux Parties que la date limite pour communiquer au Secrétariat le nom et les coordonnées de leur (s) représentant (s) à la réunion du CIPN **est le vendredi 8 avril 2011.**

La désignation des représentants assistant à la réunion doit être soumise via une lettre officielle, adressée au Secrétaire exécutif envoyée par télécopieur au **+1 514 288 6588**, ou en tant que pièce jointe numérisée via un courriel envoyé au secretariat@cbd.int.

Une note d'information préparée pour les participants de la première réunion du CIPN et pour l'atelier de renforcement des capacités est disponible sur le site de la CDB à l'adresse suivante: <http://www.cbd.int/doc/?meeting=ICNP-01>

Étant donné que Montréal sera l'hôte d'un certain nombre d'événements internationaux au cours de cette période, les participants sont invités à faire leurs réservations d'hébergement dès que possible.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif